



**VOTRE  
LIVRET  
D'ACCUEIL**




# MOT D'ACCUEIL



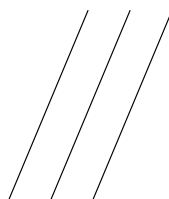
Premier centre français et européen de lutte contre le cancer, Gustave Roussy allie innovation scientifique et technologie, traitement et soins de dernière génération pour vous offrir la meilleure prise en charge possible. Nos équipes, présentes à Villejuif et Chevilly-Larue, sont à vos côtés pour vous délivrer des soins toujours plus personnalisés, dans une relation empreinte d'écoute et d'attention. Leur mission : vous accompagner à chaque étape, en vous apportant soins, expertise et bienveillance. Quels que soient votre parcours et la durée de votre séjour, notre volonté est de mettre à votre disposition toute l'expertise nécessaire à la qualité de votre prise en charge.

**NOTRE MISSION :  
VOUS ACCOMPAGNER  
À CHAQUE ÉTAPE  
EN VOUS APPORTANT  
SOINS, EXPERTISE  
ET BIENVEILLANCE**

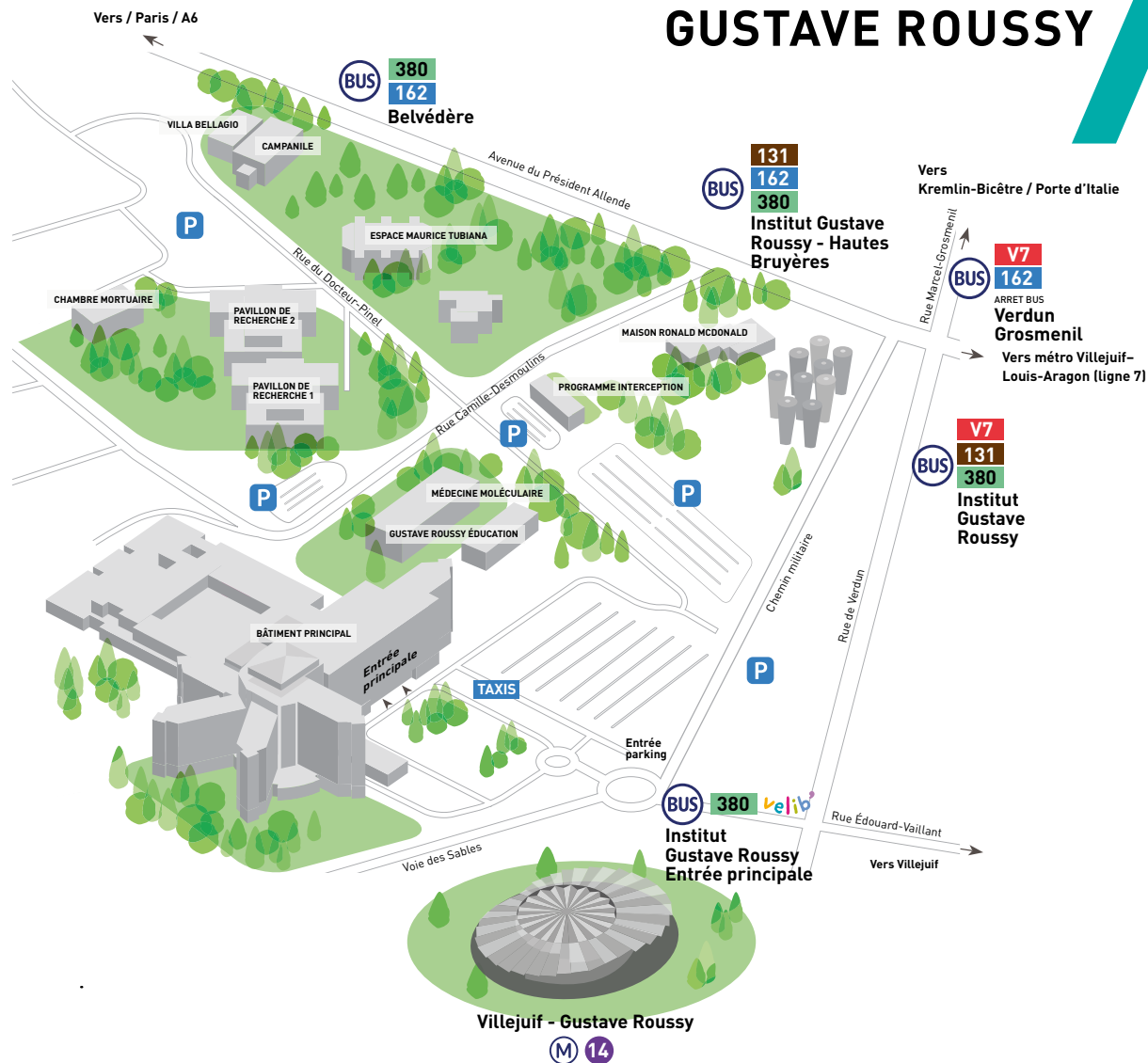


## NUMÉROS UTILES

Standard	01 42 11 42 11
Accueil	01 42 11 40 12
Médiateur médical	01 42 11 48 99



# ACCÉDER À GUSTAVE ROUSSY



## TRANSPORTS EN COMMUN

### MÉTRO

**Ligne 14** : arrêt Villejuif-Gustave Roussy

**Ligne 7** : arrêt Villejuif-Louis Aragon, puis **bus 380** jusqu'à l'arrêt Institut Gustave Roussy Entrée Principale.

### RER

**Ligne B** : arrêt Laplace, puis **bus 380** jusqu'à l'arrêt Institut Gustave Roussy Entrée Principale.

### BUS

**380** : arrêt Institut-Gustave Roussy Entrée Principale.

**131** : arrêt Gustave Roussy (ligne au départ de Porte d'Italie reliant les deux sites de Gustave Roussy entre Villejuif et Chevilly-Larue).

**V7** : arrêt Gustave Roussy.

## PARKING

Un parking réservé aux patients est accessible sur présentation de votre convocation ou de votre carte de rendez-vous. Les parkings se remplissent rapidement : prévoyez suffisamment de temps pour éviter tout stress lié à un éventuel retard.

## TAXIS

Une station de taxis se trouve près de l'entrée principale. S'il n'y a aucun taxi disponible, vous pouvez en commander un à la réception (de 7 h 30 à 19 h) ou *via* le standard de nuit situé dans le hall des ambulanciers (de 19 h à 7 h). Le choix du taxi vous appartient.

**VOTRE  
PARCOURS**

**01**



# VENIR À GUSTAVE ROUSSY

Vous arrivez à Gustave Roussy pour une consultation, un soin, une hospitalisation...  
Ce livret d'informations pratiques facilitera votre venue à l'hôpital. Tous nos  
professionnels sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

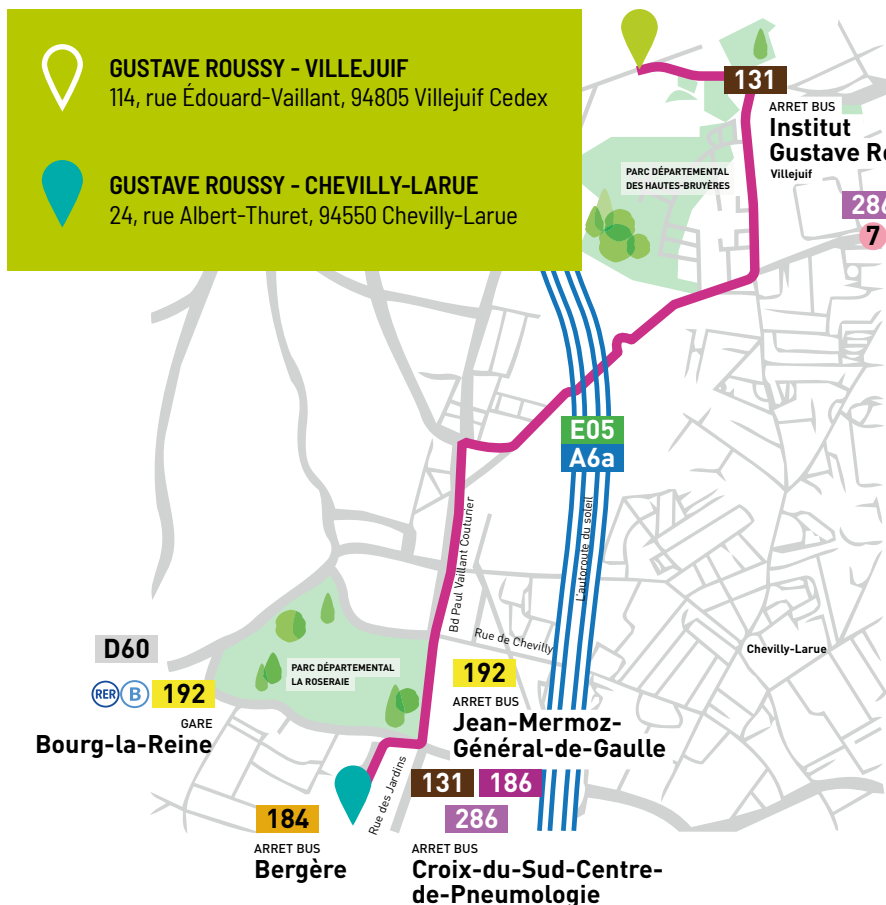
**EN RAISON DE NOMBREUX  
AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX EN  
COURS, SCANNEZ CE QR CODE POUR  
CONNAÎTRE LES TRAVAUX EN COURS ET  
PLANIFIER AU MIEUX VOTRE TRAJET.**



## SOMMAIRE

Accéder à Gustave Roussy	03
Vous repérer à Gustave Roussy	04
Informations administratives	06

# ACCÉDER À GUSTAVE ROUSSY



**GUSTAVE ROUSSY - VILLEJUIF**  
114, rue Édouard-Vaillant, 94805 Villejuif Cedex

**GUSTAVE ROUSSY - CHEVILLY-LARUE**  
24, rue Albert-Thuret, 94550 Chevilly-Larue

**131**  
ARRET BUS  
**Institut  
Gustave Roussy**  
Villejuif

**286**  
ARRET BUS-METRO  
**Villejuif-  
Louis-Aragon**

## HÉBERGEMENT À PROXIMITÉ

L'hôtel hospitalier Campanile et l'hôtel The Originals offrent un accueil adapté aux patients remplissant certains critères médicaux et administratifs. Parlez-en avec votre médecin référent ou son secrétariat afin d'obtenir une prescription médicale. Le Bureau « gestion hôtels hospitaliers » est situé dans le hall de l'hôpital, derrière la réception.

**CONTACT 01 42 11 47 74**

**gd-hotels@gustaveroussy.fr**

**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/  
hebergement](http://gustaveroussy.fr/hebergement)**

## TRANSPORT MÉDICALISÉ

Si vous êtes pris en charge pour une affection longue durée, vos frais de transport pour soins sont remboursés uniquement si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer seul. Les prescriptions de transport doivent être faites à l'avance par votre médecin et justifiées par votre état de santé. Elles ne sont pas prises en charge si établies le jour même, sauf en cas d'urgence. Pour des trajets réguliers (quatre allers de + 50 km en deux mois) ou de + 150 km, une demande d'entente préalable doit être faite auprès de la secrétaire de votre médecin et envoyée à votre caisse d'Assurance Maladie. L'accord obtenu doit être remis à la compagnie d'ambulances.

**+ D'INFOS [ameli.fr](http://ameli.fr)  
[gustaveroussy.fr/prescription-transport](http://gustaveroussy.fr/prescription-transport)**

## PARKING (PLACES LIMITÉES)

Un parking réservé aux patients est accessible avec votre convocation ou votre carte de rendez-vous. Attention, les places se remplissent vite !

## NAVETTE GRATUITE

Une navette électrique relie l'Institut aux hôtels partenaires. Réservez-la à l'accueil de l'hôpital du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

## TAXIS

Une station est située près de l'entrée principale. Un téléphone est à votre disposition à l'accueil central afin de commander votre course.

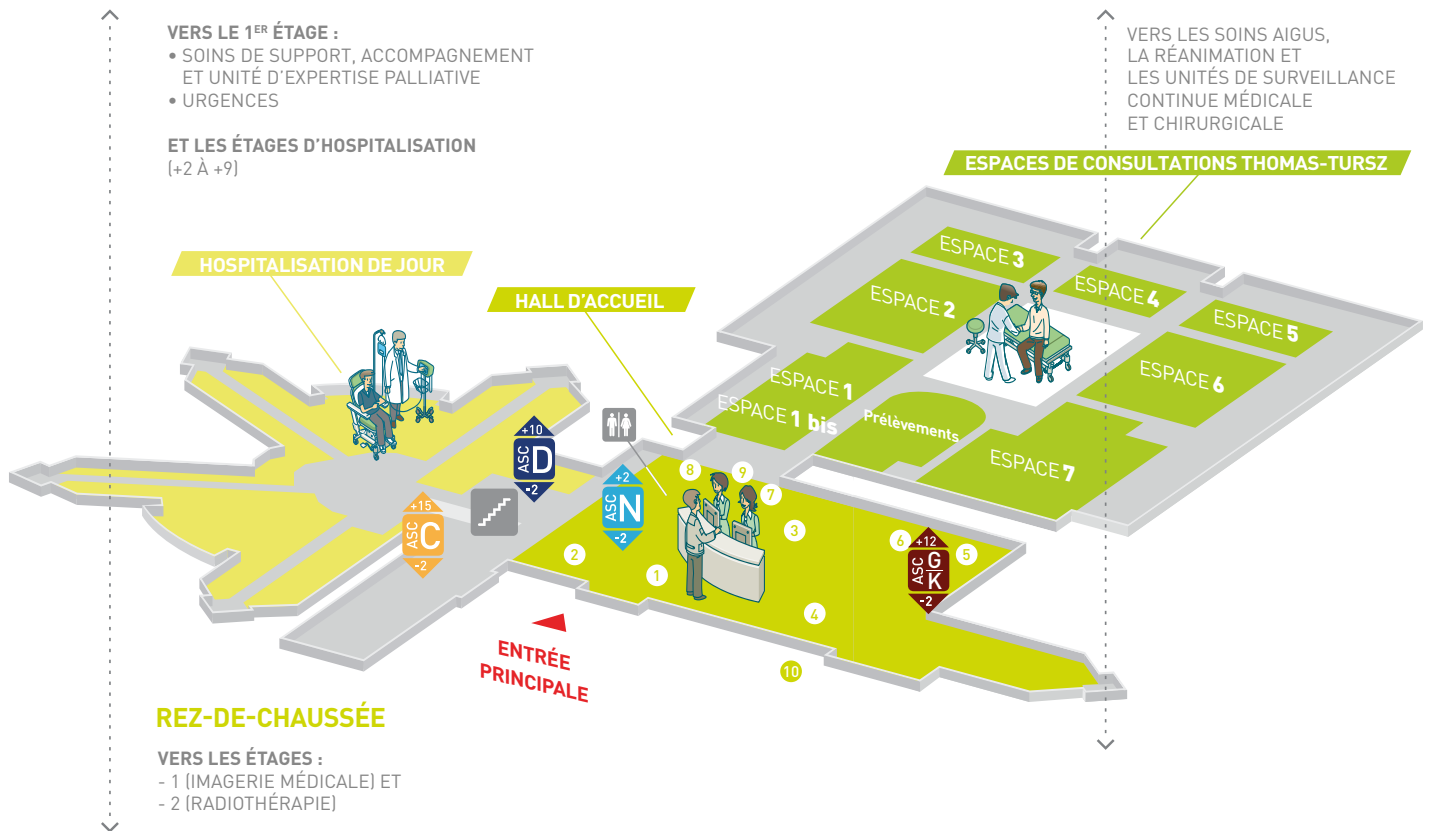
# VOUS REPÉRER À GUSTAVE ROUSSY

## VERS LE 1<sup>ER</sup> ÉTAGE :

- SOINS DE SUPPORT, ACCOMPAGNEMENT ET UNITÉ D'EXPERTISE PALLIATIVE
- URGENCES

## ET LES ÉTAGES D'HOSPITALISATION (+2 À +9)

VERS LES SOINS AIGUS, LA RÉANIMATION ET LES UNITÉS DE SURVEILLANCE CONTINUE MÉDICALE ET CHIRURGICALE



## REZ-DE-CHAUSSÉE

### VERS LES ÉTAGES :

- 1 (IMAGERIE MÉDICALE) ET
- 2 (RADIOTHÉRAPIE)

## ASCENSEURS

- C** Ascenseurs niveaux - 2 au + 15
- D** Ascenseurs niveaux - 2 au + 10
- N** Ascenseurs niveaux - 2 au + 2
- G/K** Ascenseurs niveaux - 2 au + 12

Il est recommandé aux visiteurs de privilégier les ascenseurs D lors de leurs venues.



## HALL D'ACCUEIL

- 1 Accueil principal
- 2 Cafétéria « Chez Gustave »
- 3 Bureau hôtelier/Télécom service
- 4 Conciergerie
- 5 PC sûreté/Plaintes/État civil
- 6 Caisses/Formalités administratives
- 7 Bureau des donateurs
- 8 Espace patients et aidants
- 9 Cellule internationale

## EXTÉRIEUR

- 10 Distributeur automatique de billets

ations  
eau 12  
ing and/or  
- Room 12



**Gustave Roussy**  
**SANS TABAC**  
Prohibitor Free Area  
Prohibitor Free Area  
01 42 11 46 30  
Exérieurs  
Interieurs

**GUSTAVE ROUSSE**  
GUSTAVE ROUSSY  
SANS TABAC

services

Sortie  
EXIT

Exérieurs  
Interieurs  
**Gustave Roussy**  
**SANS TABAC**  
Prohibitor Free Area  
01 42 11 46 30



# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



## SERVICE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET FACTURATION

- Villejuif : hall d'accueil rez-de-chaussée  
**01 42 11 61 75    01 42 11 46 45**
- Chevilly-Larue : hall d'accueil rez-de-chaussée  
**01 42 11 57 52**

### **Vous êtes assuré social**

Merci d'apporter votre carte d'identité ou passeport, votre carte Vitale ou l'attestation en cours de validité, un justificatif de domicile, votre carte d'adhérent à un organisme complémentaire.

### **Complémentaire santé solidaire**

Dans le cadre de la protection universelle maladie (PUMA), vos frais de santé sont remboursés, que vous soyez assuré ou ayant droit, salarié ou sans emploi tant que vous résidez en France de façon stable et régulière.

### **Vous bénéficiez de l'Aide Médicale d'État**

Cette protection santé s'adresse aux ressortissants étrangers en situation irrégulière et précaire. Si vous remplissez les conditions de ressources et de résidence stable en France, vous pouvez bénéficier de l'AME. Dans ce cas, merci d'apporter votre carte.



## DÈS VOTRE ADMISSION

### Personne(s) à prévenir

Communiquez les coordonnées complètes de la personne à avertir en cas de changement de votre état de santé.

### Personne de confiance

Désignez une personne de votre choix pour vous accompagner dans vos soins et décisions. Elle sera consultée si vous ne pouvez pas exprimer votre volonté ou recevoir l'information nécessaire. Elle pourra, si vous le souhaitez, participer aux entretiens médicaux et détenir vos directives anticipées.

Pour cela, remplissez le formulaire, faites-le signer par votre personne de confiance et remettez-le lors de votre admission

ou pendant votre séjour. Vous pouvez modifier ou annuler cette désignation à tout moment, en informant la personne choisie et en obtenant son accord.

Votre personne à prévenir et votre personne de confiance peuvent être distinctes.

### BON A SAVOIR

**Vos directives anticipées** : informez votre médecin ou l'équipe paramédicale si vous avez rédigé des directives anticipées. Si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagnés dans la rédaction de ces directives (en savoir plus dans le livret « Droits & Infos »).

+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/personne-confiance](http://gustaveroussy.fr/personne-confiance)  
[gustaveroussy.fr/directives-anticipees](http://gustaveroussy.fr/directives-anticipees)

---

### Prise en charge à 100 %

Si votre pathologie le nécessite, votre médecin traitant peut demander une prise en charge à 100 %, auprès de l'Assurance Maladie. N'oubliez pas de présenter au service des Formalités administratives et facturation de Gustave Roussy.

### Patients internationaux *International patients*

Pour toute demande d'admission à Gustave Roussy, merci de suivre la procédure correspondant à votre situation sur le site. Un livret spécifique pour l'hospitalisation dans le service international vous sera remis à votre arrivée.

*For all admission requests to Gustave Roussy, please follow the procedure corresponding to your situation on the website. A specific booklet for hospitalisation in the international department will be given to you upon arrival.*

 **CONTACT** +33 1 42 11 45 63  
+33 1 42 11 43 29

+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/en/international-appointment](http://gustaveroussy.fr/en/international-appointment)

**PAS À PAS,  
NOS PROFESSIONNELS  
VOUS ACCOMPAGNENT  
DANS VOTRE  
PRISE EN CHARGE.**



**VOTRE PRISE  
EN CHARGE**

**02**



# VOTRE PRISE EN CHARGE



À Villejuif comme à Chevilly-Larue, nos équipes vous accueillent, vous écoutent et personnalisent votre prise en charge dès votre arrivée. Innovation, traitements de précision et soins de dernière génération se conjuguent à une bienveillance constante pour votre confort et votre confiance. À chaque étape de votre parcours, nous mobilisons les meilleures expertises pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

## SOMMAIRE

À chaque venue	03
Vos interlocuteurs	04
Les soins en ambulatoire	06
Les soins en hospitalisation	08
L'accompagnement	12
Les services pour votre séjour	16
Votre sortie	20
L'avant et l'après-cancer	22

## À CHAQUE VENUE

Lors de chaque rendez-vous à Gustave Roussy, merci d'apporter :



- vos documents médicaux récents : ordonnances ou liste de vos médicaments, imagerie médicale, résultats d'examens de sang, etc.



- votre courrier éventuel de votre médecin traitant.



- vos documents administratifs : pièce d'identité, carte Vitale ou attestation en cours de validité, carte d'organisme complémentaire, protocole de soins « volet patient », justificatif de domicile, etc.

MON  
GUSTAVE  
ROUSSY



## À VOTRE ARRIVÉE

Sauf indication particulière, **présentez-vous avec votre convocation à l'accueil central dans le hall de l'hôpital, ouvert de 7 h 30 à 18 h**. L'agent d'accueil vous remettra votre fiche de circulation avec les détails de vos rendez-vous de la journée et vous orientera vers le service concerné. Signalez tout changement d'état civil ou de coordonnées dès votre arrivée.

## APRÈS VOTRE CONSULTATION

Si vous avez des documents à faire tamponner (prescription de transport, ordonnances, etc.), repassez par l'accueil de l'espace de consultations. Votre prochain rendez-vous vous sera remis par l'assistant médical ou envoyé par courrier.

Présentez-vous au service des formalités administratives (guichet « Caisse ») pour régler le ticket modérateur et/ou faire enregistrer votre complémentaire santé (mutuelle). En dehors de ces horaires, si un reste à charge doit être réglé, la facture vous sera envoyée.

## PHARMACIE

Certains traitements doivent être retirés à la pharmacie de Gustave Roussy. Si votre ordonnance indique que vos médicaments sont à récupérer à la pharmacie de Gustave Roussy, présentez-vous avec cette ordonnance au 1<sup>er</sup> sous-sol, pièce 103 « Pharmacie Patients », du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

 **CONTACT 01 42 11 51 11**

## RAPPEL DE RENDEZ-VOUS PAR SMS

Vous pouvez recevoir un rappel de vos rendez-vous par SMS. Pour cela, communiquez votre numéro de téléphone portable au secrétariat de votre médecin référent à Gustave Roussy.

Exclusivement dédiés aux patients, l'application mobile et le site internet Mon Gustave Roussy vous permettent de réaliser un suivi à l'aide de questionnaires et de consulter la liste de vos rendez-vous ainsi que vos documents accessibles par votre médecin traitant en toute sécurité. Lors de votre première visite, un compte sécurisé vous sera créé. Son ouverture se fait auprès du secrétariat du service qui vous prend en charge.

 **D'INFOS [gustaveroussy.fr/portail](http://gustaveroussy.fr/portail)**

# VOS INTERLOCUTEURS



## VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Associé à votre parcours de soins, il reste votre interlocuteur en dehors de Gustave Roussy. Il est en charge de l'ensemble des relations avec l'Assurance Maladie, du renouvellement des traitements habituels hors cancer et des arrêts maladie. N'oubliez pas de signaler tout changement de médecin traitant ou toute modification de ses coordonnées à l'assistant médical de votre médecin référent.

## CHARTRE DES SOIGNANTS

La Charte des soignants de Gustave Roussy définit 10 engagements pour une prise en charge éthique et de qualité, fondée sur l'honnêteté, la confidentialité et la confiance patient-soignant.

- 01 L'honnêteté vis-à-vis des patients.
- 02 La confidentialité.
- 03 L'instauration et le maintien de bonnes relations avec les patients.
- 04 L'amélioration de la qualité des soins.
- 05 L'amélioration de l'accès aux soins.
- 06 Le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle.
- 07 L'acquisition et la transmission des connaissances scientifiques.
- 08 L'amélioration de l'utilisation des ressources.
- 09 Le respect de l'institution et de ses acteurs.
- 10 Le maintien de la confiance par l'absence de conflits d'intérêt.

## PROFESSIONNELS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

Médecins et équipe médicale composée de votre médecin référent, d'oncologues, chirurgiens, radiologues, médecins nucléaires et radiothérapeutes ; selon vos besoins, vous pourrez rencontrer des médecins dits « transversaux », tels des urgentistes, réanimateurs, psychiatres, nutritionnistes, etc.

Le coordonnateur de soins, le cadre de santé et l'équipe soignante sont également responsables de vos soins. Ils sont à votre disposition quotidiennement pour vous écouter, vous informer sur vos traitements et vous conseiller. D'autres professionnels peuvent intervenir lors de votre prise en charge, notamment les masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, diététiciens et assistants sociaux.

L'assistant médical gère votre dossier, envoie les comptes-rendus à votre médecin traitant, et organise vos rendez-vous. Il est aussi votre interlocuteur pour toute question administrative.

## AUTRES INTERVENANTS

En-dehors des professionnels de santé et paramédicaux, vous serez amené à rencontrer des personnels des services administratifs et techniques, des bénévoles d'associations, des agents de sociétés prestataires (hôtellerie, nettoyage, restauration).

### BON A SAVOIR

Gustave Roussy, en tant qu'hôpital universitaire, participe à la formation d'étudiants qui peuvent intervenir sous le contrôle d'un référent et avec votre accord.



**GUSTAVE ROUSSY, C'EST 4 000 SALARIÉS  
DONT 1 230 SOIGNANTS ET 660 MÉDECINS**

# LES SOINS EN AMBULATOIRE



## CONSULTATIONS

À Villejuif, les consultations ont lieu à l'espace des consultations situé au rez-de-chaussée, à l'exception des consultations de radiothérapie (2<sup>e</sup> sous-sol) et de soins de support (1<sup>er</sup> étage). À Chevilly-Larue, toutes les consultations se déroulent au rez-de-chaussée de l'hôpital.

### Préparez vos consultations

Pensez à noter vos questions et les informations importantes : symptômes qui vous préoccupent, antécédents médicaux, traitements suivis, situation familiale ou sociale, etc. Classez vos documents administratifs et médicaux pour qu'ils soient facilement accessibles.

## ASSURER SES TRAITEMENTS

Selon la prescription médicale, vos soins peuvent être assurés :

01 En ambulatoire.



02 Sur votre lieu de résidence, coordonnée avec les unités de soins et le service de coordination des soins externes de Gustave Roussy.



03 Dans un établissement de soins de suite, de convalescence ou médicalisé.



## LA CHIMIOTHÉRAPIE

Lors de votre première séance de chimiothérapie à l'hôpital de jour, l'infirmier vous expliquera le traitement, ses effets secondaires et comment le gérer. Des documents spécifiques pourront alors vous être remis. **Afin d'améliorer votre prise en charge, il est important de remplir le questionnaire reçu 72 h avant votre rendez-vous en hôpital de jour et d'anticiper la réalisation d'un bilan sanguin en ville, 48 h avant votre venue.** À chaque venue, votre état général et vos symptômes seront réévalués.

➔ Lors de votre première séance de chimiothérapie en hôpital de jour, vous serez accueilli par un infirmier. Celui-ci ou celle-ci vous présentera le protocole prescrit, ses effets indésirables potentiels ainsi que les modalités de leur prise en charge et des conseils. Des documents d'information adaptés pourront vous être remis à cette occasion.

➔ Pour les séances suivantes, et afin d'optimiser votre prise en charge, il est indispensable de compléter le questionnaire qui vous est adressé 72 h avant votre rendez-vous en hôpital de jour et d'anticiper la réalisation d'un bilan biologique en ville, 48 h avant votre venue. Lors de chaque passage, votre état général ainsi que vos symptômes feront l'objet d'une réévaluation systématique.

✚ D'INFOS [gustaveroussy.fr/ambulatoire-hopital-de-jour](http://gustaveroussy.fr/ambulatoire-hopital-de-jour)

## LA RADIOTHÉRAPIE

Selon votre protocole de traitement, une radiothérapie pourra être préconisée. À la suite d'une consultation de pré-radiothérapie, le radiothérapeute déterminera la technique la plus adaptée à votre situation. Le traitement, pouvant durer jusqu'à deux mois, nécessitera des séances régulières.

✚ D'INFOS [gustaveroussy.fr/radiotherapie](http://gustaveroussy.fr/radiotherapie)

## LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

Cette chirurgie, sous anesthésie locale ou générale, ne nécessite pas que vous passiez la nuit à l'hôpital. Une consultation préalable vous expliquera la procédure en fonction de votre santé, de l'intervention et de vos souhaits. Vous sortez le soir même, accompagné d'une personne qui devra rester avec vous durant la nuit suivante.

# LES SOINS EN HOSPITALISATION



## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### Si vous êtes salarié

Vous devez envoyer un justificatif d'hospitalisation (bulletin de situation) à votre employeur dans les 48 h. Demandez-le au moment de votre admission.

## FRAIS NON PRIS EN CHARGE

Le forfait journalier reste à votre charge sans complémentaire (mutuelle) ou CSS.

La chambre particulière est au tarif de 115 € par jour : si votre mutuelle ne couvre pas la totalité des frais, le reste à charge vous revient. Pensez à apporter votre carte de mutuelle afin que la demande de prise en charge soit réalisée par nos soins.



### Entente préalable

Si vous résidez hors de l'Île-de-France, votre organisme d'Assurance Maladie peut limiter sa participation aux frais de séjour hospitalier sur la base du tarif applicable à l'établissement le plus proche de votre domicile. Au-delà de 150 km de votre domicile, une demande d'entente préalable est à adresser au médecin-conseil de votre CPAM.

### Chambre particulière

Si vous souhaitez une chambre particulière, faites-en la demande lors de votre admission. Son attribution dépend de votre état de santé et des disponibilités. Un supplément vous sera facturé, sauf si votre mutuelle la prend en charge. Pour plus d'informations, contactez le service des Formalités administratives.

## VOTRE SÉJOUR

### Vos bagages

- ➔ Apportez vos effets personnels et votre trousse de toilette dans un bagage à votre nom.
- ➔ Si votre état de santé le permet, vous pourrez circuler dans l'hôpital. Prévoyez une tenue correcte et confortable pour la journée.
- ➔ Limitez le nombre de bagages : malgré la vigilance de nos professionnels, vos affaires pourraient être dispersées entre les différents services. Gustave Roussy décline toute responsabilité en cas de perte, de bris, de vol de vos effets personnels.
- ➔ Votre linge personnel doit être entretenu par vos soins. L'hôpital n'a pas la possibilité d'assurer ce service.
- ➔ Vos prothèses dentaires et auditives, lunettes ou verres de contact sont sous votre responsabilité. Une boîte identifiée peut vous être proposée par l'équipe soignante.
- ➔ Merci de venir sans bijou ni objet de valeur et de prévoir une somme d'argent correspondant à vos besoins. Si vous êtes hospitalisé à Villejuif, vous pouvez déposer vos objets de valeur au coffre central situé au poste de sûreté, rez-de-chaussée, ouvert 24 h/24 et 7 j/7. Les téléphones et ordinateurs portables ne peuvent pas être déposés au coffre et sont sous votre entière responsabilité. Pour plus d'information, adressez-vous au personnel hôtelier.



## VOTRE SÉJOUR

### Téléphone, télévision et internet

- ➔ Une ligne téléphonique peut vous être attribuée lors de votre admission. Le raccordement sera facturé à votre sortie, en plus des communications téléphoniques.
- ➔ Dans votre chambre, une tablette individuelle vous permet d'accéder, sur abonnement payant, aux chaînes de télévision et de radio, à des jeux et à une connexion internet. Une boucle d'information « Gustave Roussy » est accessible dans le bouquet des chaînes, délivrant des informations pratiques concernant votre séjour.



Pour tout renseignement ou problème technique, un technicien est à votre disposition en appelant depuis le téléphone de votre chambre au **25055**  
Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h, le samedi de 13 h à 17 h.

### Numérotation des chambres

La numérotation étant identique pour tous les niveaux, pensez à bien communiquer à vos proches l'étage et votre numéro de chambre s'ils souhaitent vous contacter ou vous rendre visite.

### Recommandations

Lors de votre séjour, il vous est recommandé :

- ➔ de rester dans votre chambre à l'heure des visites médicales (entre 9 h et 12 h) ;
- ➔ d'informer l'équipe médicale des traitements médicamenteux ou non que vous suivez par ailleurs ;
- ➔ de ne prendre aucun autre médicament que ceux qui vous sont remis ;
- ➔ d'informer vos visiteurs des heures de visite ;
- ➔ d'informer vos visiteurs des consignes affichées sur la porte de votre chambre ;
- ➔ d'informer vos proches que vos informations médicales sont confidentielles.  
Lors de votre admission, indiquez le nom d'une personne autorisée à recevoir ces informations ;
- ➔ de vous conformer aux règles préconisées par le personnel ;
- ➔ d'être discret, afin de respecter le repos de vos voisins ;
- ➔ d'être courtois avec le personnel.



## À PRENDRE EN COMPTE

- **Les fleurs et les plantes représentent une source de contamination à l'hôpital.** Elles sont interdites dans de nombreux services d'hospitalisation. Merci de vous renseigner auprès de l'équipe soignante.
- **Merci de respecter le bien-être de tous en limitant les échanges bruyants, les appareils sonores et téléphones portables dans les lieux partagés (chambre double, couloirs).**
- **Vous pouvez exprimer le refus de certaines visites extérieures. Précisez-le dans ce cas à l'équipe de soins.**

### Les repas

Vous pouvez commander vous-même vos repas sur les tablettes en chambre, dans la rubrique « Restauration ». Vous pouvez modifier vos repas trois jours à l'avance et jusqu'à 9 h 30 le jour J pour le déjeuner et 14 h 30 pour le dîner. Les soignants pourront vous indiquer comment l'utiliser.

### Les visites

Votre famille et vos proches peuvent vous rendre visite, le plus souvent entre 13 h et 20 h. Ces horaires peuvent toutefois être aménagés à votre demande. Des salons pour patients sont aménagés dans certains services. Adressez-vous à l'équipe soignante. Les visites des enfants de moins de 15 ans sont interdites sauf dérogation sur autorisation médicale. Renseignez-vous auprès du personnel de votre service.

### Restauration et hébergement de vos proches

À chaque repas, un plateau peut être servi à la personne vous accompagnant lors de votre hospitalisation, dans la limite d'un plateau accompagnant par patient. À Villejuif, les tickets repas peuvent être achetés au distributeur automatique situé au 11<sup>e</sup> étage, au niveau des ascenseurs C (paiement par carte bancaire). L'accompagnateur doit ensuite conserver son ticket et contacter le 01 42 11 45 87 afin de recevoir un QR code pour choisir, par la suite, son repas via la tablette. Dans certaines situations, un lit d'accompagnant pourra être mis à disposition. Le cadre de santé du service vous en précisera les conditions.

### Réanimation

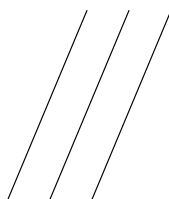
Le cancer et ses traitements peuvent entraîner des complications plus ou moins graves : respiratoires, cardiaques, infectieuses, neurologiques, rénales, post-opératoires... Gustave Roussy dispose d'un service de réanimation sur son site de Villejuif, prenant en charge les patients présentant des défaillances organiques pouvant mettre leur vie en danger. Une équipe médicale et paramédicale est présente 24 h/24, tous les jours. Elle travaille de manière collaborative avec les autres services de l'hôpital. Le respect des droits fondamentaux des patients (autonomie, partage de la décision avec le patient ou sa personne de confiance, respect des directives anticipées...) constitue une valeur constante de l'éthique du soin en réanimation.

# L'ACCOMPAGNEMENT



## SOINS DE SUPPORT

Dans le cadre de votre parcours hospitalier ou ambulatoire, des soins de support peuvent vous être proposés par votre médecin référent en collaboration avec les équipes du Département Interdisciplinaire d'Organisation des Parcours Patients (Diopp).



## ÉVALUATION INITIALE

L'objectif de cet hôpital de jour est d'analyser vos besoins, et de vous proposer un parcours personnalisé d'accompagnement en soins de support durant votre prise en charge à Gustave Roussy.

L'orientation se fait par votre médecin référent ou suivant le questionnaire « Mieux vous connaître » s'il vous a été adressé.



### Toxicité : diagnostic et prise en charge des effets indésirables

L'objectif de cet hôpital de jour est de prendre en charge vos symptômes (effets indésirables éventuels) ou anomalies de votre bilan sanguin, survenant pendant votre traitement anti-cancéreux. Il consiste en une évaluation multidisciplinaire avec une infirmière en pratique avancée, un médecin spécialiste dans la toxicité des médicaments (diagnostic et évaluation), et une consultation avec un pharmacien (interaction médicamenteuse). La prise en charge se fera conjointement avec votre oncologue référent.

 **CONTACT 01 42 11 45 02**

### Psycho-oncologie

L'unité de psycho-oncologie est dédiée à la santé mentale des patients en cours de soins oncologiques et dans la période suivant la fin des soins. Les psychologues interviennent au lit du patient mais aussi en consultation pour un soutien psychologique thérapeutique. Pour les enfants et les parents, des séances de groupe sont proposées. Les psychiatres sont dédiés aux troubles pouvant relever d'une prescription de psychotropes.

 **CONTACT 01 42 11 46 30**

### Suivi diététique et nutritionnel

La pathologie tumorale et/ou les traitements mis en œuvre peuvent perturber votre état nutritionnel et entraîner une dénutrition. Les diététiciens interviennent dans toutes les unités d'hospitalisation et assurent des consultations, sur rendez-vous et prescription médicale. N'hésitez pas à en parler aux professionnels de santé qui vous suivent.

 **CONTACT 01 42 11 56 12**

Un médecin nutritionniste intervient pour les prises en charge plus complexes, en particulier celles qui nécessitent la mise en œuvre d'une nutrition artificielle.

 **CONTACT 01 42 11 56 12 / 57 38**



## RÉÉDUCATION

**Les masseurs-kinésithérapeutes**, sur prescription médicale, vous accompagnent lors de votre hospitalisation pour des soins de rééducation adaptés à vos besoins.

**L'activité physique adaptée (APA)** est une thérapie non médicamenteuse bénéfique pour les pathologies chroniques et les cancers. Sur prescription médicale, l'APA est destinée aux personnes ayant des besoins spécifiques. Les enseignants en activités physiques adaptées vous accompagnent pendant et après vos traitements.

 **CONTACT 01 42 11 46 29**

## Prise en charge de la douleur

La prise en charge de la douleur est une priorité à Gustave Roussy. Le centre d'évaluation et de traitement de la douleur (CETD) propose des consultations pour gérer les symptômes douloureux complexes ou ne répondant pas aux premières lignes de traitement. L'équipe mobile intervient également dans les étages à la demande des équipes soignantes. La douleur du cancer n'est pas une fatalité. Parlez-en à votre oncologue. Après votre 1<sup>er</sup> rendez-vous en consultation douleur, les coordonnées du service vous seront communiquées.

## Équipe mobile d'accompagnement et soins palliatifs

La numérotation étant identique pour tous les niveaux, pensez à bien communiquer à vos proches l'étage et votre numéro de chambre s'ils souhaitent vous contacter ou vous rendre visite.

## Addictologie

L'alcool et le tabac sont les premiers facteurs de risque modifiables de cancers, leur arrêt est fortement recommandé dès le début des soins. Une équipe spécialisée est à votre service pour vous aider. Si vous consommez d'autres substances ou traitements à risque de dépendance, parlez-en à votre oncologue ou prenez rendez-vous directement.

 **CONTACT 01 42 11 40 06**

## Orthophonie

L'orthophoniste en ORL prend en charge la rééducation des patients qui ont des troubles de la voix, de la parole et/ou de la déglutition.

 **CONTACT 01 42 11 46 14**

## Service social

Le service social intervient pour vous orienter dans vos démarches sociales, et pour répondre à vos questions ou vos difficultés concernant vos droits à la Sécurité sociale, l'accès aux droits (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, allocation adulte handicapé, etc.), l'accès aux soins, vos difficultés matérielles, les aides à domicile et leurs financements possibles.

 **CONTACT 01 42 11 60 89**

## Socio-esthéticiennes (association CEW) et conseillère en image

Plusieurs intervenants sont à votre disposition pour soulager les effets indésirables cutanés et capillaires des traitements.

 **CONTACT SOCIO-ESTHÉTICIENNES 01 42 11 50 69**

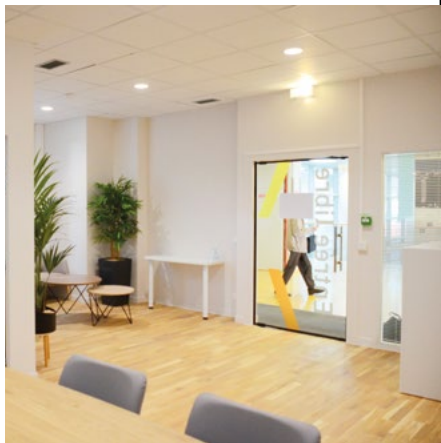
 **CONTACT CONSEILLÈRE EN IMAGE 01 42 11 63 31**

## MIEUX VIVRE LE CANCER

« Mieux vivre le cancer » est un programme proposé à titre gracieux grâce aux soutiens financiers de donateurs et partenaires engagés dans la promotion d'interventions qui aident à vivre autrement la maladie et les traitements et à gagner en mieux-être.

Vous souhaitez participer, faire un don ? Contactez le service des Relations donateurs.

 **CONTACT 01 42 11 62 10**



### My care et « Mieux vivre le cancer »

La structure My Care propose un ensemble d'activités et de dispositifs d'accompagnement complémentaires aux soins de support et accessibles aux patients, notamment dans le cadre du programme « Mieux vivre le cancer ». Ces programmes et ateliers visent à améliorer la qualité de vie et le bien-être global des patients. Ils comprennent notamment des activités physiques adaptées, des pratiques complémentaires validées (acupuncture, hypnothérapie, méditation de pleine conscience), des actions dédiées à la santé intime et sexuelle, ainsi que des ateliers culinaires et des activités artistiques. Les activités, en présentiel à Chevilly-Larue ou en visioconférence, sont gratuites pour les patients en traitement ou jusqu'à six mois après. Un entretien préalable permet de vous orienter selon vos besoins, et la participation dépend des places disponibles.

 **CONTACT 01 42 11 64 63 [mieuxvivre.lecancer@gustaveroussy.fr](mailto:mieuxvivre.lecancer@gustaveroussy.fr)**  
**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/mieux-vivre-le-cancer](https://gustaveroussy.fr/mieux-vivre-le-cancer)**

### Rencontre avec les associations de bénévoles et de patients

Les associations, par leur diversité, leur disponibilité et leurs compétences, peuvent vous apporter une aide précieuse lors de votre séjour. N'hésitez pas à vous informer.

**CONTACT ET COORDINATION DES ASSOCIATIONS**

**[contact.associations@gustaveroussy.fr](mailto:contact.associations@gustaveroussy.fr)**

**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/associations](https://gustaveroussy.fr/associations)**

### L'espace patients et aidants (EPA)

**Consulter l'agenda**

L'EPA est un lieu accueillant pour les patients et leurs aidants, offrant informations, écoute et accompagnement. Vous y trouverez des ressources sur la maladie, les soins de supports, ainsi que des permanences variées vous permettant de rencontrer des associations, des patients partenaires, et des professionnels de Gustave Roussy. Un calendrier des activités est disponible.



L'EPA est situé à Villejuif, dans le hall d'accueil du rez-de-chaussée. Il est ouvert tous les jours du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30 sans interruption.

 **CONTACT 01 42 11 61 83 [epa@gustaveroussy.fr](mailto:epa@gustaveroussy.fr)**  
**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/espace-patients-et-aidants](https://gustaveroussy.fr/espace-patients-et-aidants)**

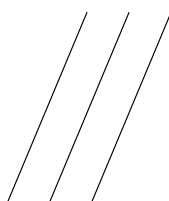
# LES SERVICES POUR FACILITER VOTRE SÉJOUR



## CAFÉTÉRIA « CHEZ GUSTAVE »

À Villejuif, au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h, le week-end et les jours fériés, de 9 h à 18 h 30.

Des distributeurs de boissons chaudes et fraîches, de gâteaux et de confiseries sont à votre disposition dans les halls de Villejuif et de Chevilly-Larue, 24 h/24.





## DISTRIBUTEURS D'HISTOIRES COURTES

Grâce à la fondation du Crédit Mutuel, Gustave Roussy a installé six bornes de lecture dans l'Institut, permettant aux patients et visiteurs de profiter gratuitement d'histoires courtes. Ces distributeurs sont installés :

- ➔ Dans le hall de l'Institut ;
- ➔ Sur le plateau de consultations ;
- ➔ À l'hôpital de jour chimiothérapie (RdC) ;
- ➔ Dans la salle d'attente du scanner (-2) ;
- ➔ Au service d'Urgences spécialisé en cancérologie (+1) ;
- ➔ Au département de Cancérologie de l'enfant et de l'adolescent (+9).

### Conciergerie

La conciergerie, située dans le hall principal à Villejuif (en face de la cafétéria), est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h, et le samedi, de 9 h 30 à 18 h 30. De nombreux services et une boutique de première nécessité y sont disponibles.

#### Un room service pour les patients :

Gustave Roussy propose un room service pour ses patients, en partenariat avec la conciergerie. Ce service permet de commander divers articles (presse, hygiène, jouets, cadeaux, jeux) directement depuis la chambre, sans se déplacer. Pour commander, il suffit de scanner les QR codes présents dans les chambres, avec paiement lors de la livraison.

### Affichage dynamique

Situés dans différents lieux d'attente à Villejuif, des écrans diffusent des informations pratiques, institutionnelles ou événementielles. En chambre, des tablettes vous permettent également de consulter ce type d'information.

### Connexion internet

À Villejuif, un accès Wi-Fi invité est accessible gratuitement aux patients et aux visiteurs dans le hall d'accueil, l'espace de consultations et l'hôpital de jour de médecine oncologique.

### Distributeur automatique de billets

Un distributeur automatique de billets est installé sur le parvis extérieur uniquement sur le site de Villejuif.

### Courrier

Si vous êtes hospitalisé, vous pouvez recevoir et envoyer votre courrier ou un colis par l'intermédiaire de la gouvernante. Une boîte aux lettres permet l'envoi de courrier dans le hall d'accueil, au rez-de-chaussée à Villejuif et au bureau d'accueil à Chevilly-Larue.

#### Votre adresse est la suivante :

À VILLEJUIF  
M... - Chambre n°... - étage ...  
Gustave Roussy  
114, rue Édouard-Vaillant  
94805 Villejuif Cedex



**RETROUVEZ LE DÉTAIL DES SERVICES  
PROPOSÉS SUR LE SITE INTERNET**

[gustaveroussy.fr/pratique](http://gustaveroussy.fr/pratique)




## OBJETS TROUVÉS

À Villejuif, les objets trouvés sont déposés au standard PC Sûreté, situé au rez-de-chaussée.

 **CONTACT 01 42 11 42 11**

À Chevilly-Larue, les objets trouvés sont déposés à l'accueil.

 **CONTACT 01 42 11 57 07**



## Culte

Vos croyances sont respectées et vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Renseignez-vous auprès de votre équipe soignante. Une permanence est ouverte du lundi au vendredi de 13 h 30 à 14 h 30, et le samedi de 14 h 30 à 15 h, pièce 926 (6<sup>e</sup> étage).

 **CONTACT 01 42 11 47 51 07 43 65 93 96**  
**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/culte](http://gustaveroussy.fr/culte)**

## Scolarité

À Gustave Roussy, une équipe pluridisciplinaire accompagne les adolescents et jeunes adultes (AJA) de 18 à 25 ans. Composée de psychologues, éducateurs spécialisés, enseignants de l'Éducation nationale et de l'association l'École à l'hôpital, cette équipe aide les patients à gérer leur quotidien pendant et après la maladie, à poursuivre leur scolarité ou formation pendant les soins, et à préparer leur avenir. Pour les plus jeunes élèves, un livret dédié à la prise en charge en pédiatrie est remis.

## Coiffeur

Durant votre séjour, vous pouvez bénéficier de soins de coiffure et de conseils dans le choix de chevelures, turbans et traitements spécifiques (service payant). À Villejuif, un salon de coiffure est installé au 3<sup>e</sup> étage (près des ascenseurs G/K). Les tarifs sont affichés sur la porte du salon.

 **CONTACT 01 42 11 50 28**

## Pédicure

À Chevilly-Larue, une pédicure est à votre disposition. Ce service est payant. La demande est à faire auprès de votre équipe soignante, qui vous en précisera le prix et le jour de passage.

## Autres services

Des activités et soutiens sont mis en place par le programme « Mieux vivre le cancer », durant et après vos soins ou votre séjour. Des programmes ou ateliers, intégrant activités physiques, soins esthétiques, lutte contre le stress, activités artistiques... pourront vous être proposés.



# VOTRE SORTIE



## FORMALITÉS

Les formalités de sortie s'effectuent dans votre service d'hospitalisation. L'assistant médical vous remettra vos documents (rendez-vous, ordonnance, arrêt de travail, prescription de transport). Le bulletin de situation, recommandé par l'Assurance Maladie, est à demander au service des formalités administratives. Si vous devez vous acquitter des frais éventuels restant à votre charge (ticket modérateur, forfait hospitalier, chambre particulière), présentez-vous au service des formalités administratives (guichet « Caisse »), la facture vous sera envoyée le cas échéant. Une enquête de satisfaction vous sera proposée. Pour plus d'informations, reportez-vous au livret « Droits & Infos ».



## CONTACTS

Lors de votre sortie, l'équipe soignante vous remettra les numéros de contact utiles. Pour la chirurgie et en cas de problème lié à votre intervention, vous pourrez contacter l'infirmier de régulation.

 **CONTACT 01 42 11 46 08**



### Service d'urgences spécialisé en cancérologie

Ce service est réservé aux patients pris en charge à Gustave Roussy. Il ne traite que les symptômes urgents liés à votre pathologie oncologique. Il est constitué d'une unité de consultations (six salles) et d'une unité d'hospitalisation (six lits de courte durée).

Avant de venir aux Urgences, contactez votre médecin traitant ou le secrétariat de votre médecin référent à Gustave Roussy, qui pourront éventuellement décider de vous orienter vers ce service. **Appelez systématiquement le numéro ci-dessous avant de vous déplacer.**

 **CONTACT 01 42 11 50 00**

### Coordination des soins externes (CSE) et hospitalisation à domicile

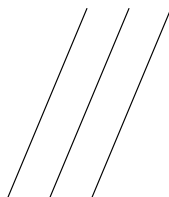
Si votre état de santé nécessite des soins complexes ou du matériel médical à domicile, la CSE organisera vos soins et leur suivi, soit en collaboration avec des professionnels de santé libéraux, des prestataires de services, des réseaux de soins, soit *via* un service d'hospitalisation à domicile (HAD). La CSE coordonne les soins sur toute la France et peut également organiser des soins sur votre lieu de vacances ou de week-end.

 **CONTACT 01 42 11 63 95**  
**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/soins-domicile](http://gustaveroussy.fr/soins-domicile)**

# DES PROGRAMMES DÉDIÉS



À Gustave Roussy, des parcours spécifiques et innovants sont mis en place pour accompagner les patients à chaque moment de leur parcours de vie : avant le diagnostic, pendant et après les traitements. Ces programmes visent à offrir une prise en charge globale, personnalisée et coordonnée afin d'améliorer la prévention, le diagnostic précoce et la qualité de vie après les traitements.



## INSTADIAG : LE DIAGNOSTIC RAPIDE

Le programme InstaDiag permet le diagnostic accéléré des cancers du sein, de la thyroïde, des poumons, du foie, du pancréas et gynécologique afin réduire le délai entre le diagnostic initial et le début du traitement à travers une centralisation de la prise en charge et une communication claire et transparente en lien avec la médecine de ville.



**Le programme InstaDiag repose sur :**

- ➔ La diminution du délai de la consultation d'accueil : 48 h max. (heures ouvrables),
- ➔ La réalisation d'un bilan diagnostique exhaustif,
- ➔ L'optimisation du délai d'examens invasifs,
- ➔ Définition du traitement optimal : consultation multidisciplinaire en fin de journée et validation en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire sous 7 jours.

## INTERCEPTION : LA PRÉVENTION PERSONNALISÉE

Le programme Interception de Gustave Roussy a pour objectif d'identifier au plus tôt les personnes à risque augmenté de cancer afin de leur proposer une prévention personnalisée et de mieux les prendre en charge, dans le cadre d'une collaboration ville-hôpital. Il vise également à développer pour les années qui viennent de nouveaux modes de dépistage et prévention du cancer adaptés pour ces personnes.

**Le programme Interception repose sur :**

- ➔ L'identification de risques spécifiques chez des personnes vues en médecine de ville ou à l'hôpital,
- ➔ Une « journée Interception » organisée à Gustave Roussy, sous forme de consultations et d'ateliers de sensibilisation et d'éducation,
- ➔ Un suivi personnalisé et adapté de prévention et de dépistage et la mise à jour du plan de suivi en cas de nouvelle modalité de dépistage/prévention,
- ➔ Une diminution des délais de prise en charge en cas de suspicion ou de diagnostic de cancer (hotline si prise en charge souhaitée à Gustave Roussy).

**Environ 30 à 40 % des cancers se développent chez des personnes qui auraient pu être identifiées comme étant à risque augmenté des années plus tôt.**

**+ D'INFOS** [gustaveroussy.fr/interception](https://gustaveroussy.fr/interception)

## UNE STRUCTURE DE SOINS POUR L'APRÈS-TRAITEMENTS

La structure My Care propose des ateliers éducatifs sur plusieurs sujets importants pour vous aider à préparer la suite de votre parcours après le traitement du cancer : le suivi médical après les traitements, l'activité physique adaptée, la nutrition, la gestion du stress, le retour au travail, et d'autres thèmes utiles au quotidien. Ils ont pour objectif de mieux vous informer et sont complétés de consultations personnalisées pour mettre en place un accompagnement adapté à vos besoins et aux traitements que vous avez reçus. L'orientation se fait à la fin des traitements par votre médecin référent.

### Programme Interval

Survivre à un cancer devient courant, mais les séquelles restent peu étudiées. Avec le programme Interval, Gustave Roussy agit pour prévenir les effets des traitements et offrir aux patients en rémission une qualité de vie préservée. Ce programme comprend un volet scientifique destiné à accélérer la recherche sur l'apparition des toxicités et un volet clinique pour proposer des parcours de soins personnalisés afin de prévenir et de traiter les séquelles. Le programme Interval est actuellement ouvert pour les parcours cancer du sein, du poumon et de la prostate.

**À CHAQUE ÉTAPE  
DU PARCOURS, NOUS  
MOBILISONS  
LES MEILLEURES  
EXPERTISES  
POUR VOUS  
ACCOMPAGNER.**



**GUSTAVE /  
ROUSSY -**  
PARIS CANCER CAMPUS

DROITS  
& INFOS

03



# DROITS & INFOS



Ce livret présente vos droits tout au long de votre prise en charge, ainsi que les informations essentielles pour être pleinement acteur de votre parcours de soins. Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, il rappelle les principes fondamentaux de respect, d'information, de consentement, de qualité et de sécurité des soins. Il vous informe également sur vos devoirs, les engagements de l'établissement en matière d'amélioration continue de la qualité et la place essentielle que peut occuper la recherche au service des patients.

## SOMMAIRE

Charte de la personne hospitalisée	03
Vos droits et devoirs	06
Qualité et sécurité des soins	08
Vos données médicales	10
Expression de vos choix	12
Participez à la recherche	16

## CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être claire, appropriée et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



**LE DOCUMENT INTÉGRAL DE LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE EST ACCESSIBLE SUR LE SITE**

**[www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)**



# VOS DROITS ET DEVOIRS

## CIVILITÉ ET LAÏCITÉ

L'hôpital, lieu public, exige le respect des règles de savoir-vivre, des droits des patients, des proches et du personnel, ainsi que des équipements mis à disposition. Conformément à la loi n° 2010-1992 du 11 octobre 2010, la dissimulation du visage est interdite. Le respect des croyances des patients hospitalisés est pleinement reconnu par le Code de la Santé Publique. Un patient doit pouvoir, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion. Cependant, l'expression des convictions religieuses ne doit pas porter atteinte à la qualité des soins, au fonctionnement du service et aux règles d'hygiène et de sécurité. Dans ce cadre, il n'est pas possible de refuser d'être soigné par un membre de l'équipe hospitalière pour des raisons religieuses. Les violences, menaces et diffamations envers le personnel sont sanctionnées par le Code pénal.

**+** D'INFOS [gustaveroussy.fr/charte-laicite](http://gustaveroussy.fr/charte-laicite)

**Plus d'informations sur l'aumônerie de Gustave Roussy, dans le livret votre prise en charge. Le directeur de l'établissement, peut, en vertu du pouvoir général de police dont il dispose, prononcer la sortie disciplinaire du patient ou de ses proches, sauf urgence médicalement constatée.**





### Tabac

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital (bâtiments et parvis extérieur). L'usage de la cigarette électronique est également interdit.

## LE SAVIEZ VOUS ?

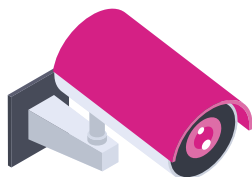
Gustave Roussy s'est engagé dans une politique Lieu de santé sans tabac afin d'offrir un environnement sain et une aide à l'arrêt tabagique à ses patients, ainsi qu'à ses salariés. Pendant votre prise en charge, vous pouvez en bénéficier, parlez-en à votre équipe soignante (voir livret « votre prise en charge »).



## LA SÉCURITÉ

Gustave Roussy utilise la vidéosurveillance pour sécuriser les accès, parkings et bâtiments sur ses deux sites, dans le respect des conditions réglementaires. Pour garantir la sérénité de votre séjour, nous vous invitons à respecter ces règles de sécurité :

- ➔ Vous pouvez circuler librement dans l'établissement. Attention, certaines zones sont interdites et d'autres ont un accès réglementé. Respectez la signalisation. Si vous êtes hospitalisé, prévenez l'équipe soignante avant tout déplacement et évitez d'emprunter les escaliers seul, si possible.
- ➔ Les démarchages commerciaux sont interdits sur les sites de Gustave Roussy, ainsi que les quêtes et les visites de bénévoles non affiliés aux associations partenaires de l'Institut. En cas de sollicitation, informez immédiatement le cadre de soins du service ou l'accueil central.



# QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

## INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

Gustave Roussy œuvre pour offrir des soins de qualité adaptés à vos besoins en s'appuyant sur une amélioration continue des pratiques et organisations. Des indicateurs nationaux sont collectés chaque année pour évaluer la qualité et la sécurité des soins, la prise en charge clinique et sa coordination, la traçabilité et la qualité des informations dans les dossiers patients et la prévention des infections associées aux soins. Les résultats sont régulièrement mis à jour sur le site Qualiscope de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Consulter le site  
Qualiscope



## VIGILANCES SANITAIRES

Les vigilances sanitaires ont pour objet d'améliorer la sécurité des soins, lors de l'utilisation des produits de santé : médicaments, produits sanguins, dispositifs médicaux, tissus, cellules, greffes, etc. L'Institut s'organise pour garantir la surveillance des effets indésirables et des incidents liés aux soins, dans le but de prévenir les risques. Signalez aux professionnels qui vous prennent en charge tout incident lié à l'administration d'un traitement ou à la réalisation d'un examen.

### Bien vous identifier pour mieux vous soigner

Durant votre prise en charge à Gustave Roussy, à chaque étape de votre parcours, le personnel soignant demandera vos nom, prénom et date de naissance afin d'éviter les erreurs d'identité. Pour les patients hospitalisés, un bracelet d'identification vous est posé au poignet dans l'unité de soins. Il vous identifie avec votre nom d'usage, nom de naissance, prénom et date de naissance. Il vous faudra le garder tout au long de votre hospitalisation.

### Hygiène et prévention des infections

Les infections nosocomiales sont des infections contractées à l'hôpital, et donc qui n'existaient pas ou n'étaient pas en incubation avant l'hospitalisation. Nous appliquons des mesures d'hygiène strictes pour protéger les patients et diminuer le risque d'infections.

**+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/vigilances-sanitaires](https://gustaveroussy.fr/vigilances-sanitaires)**



➔ **VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE SIGNALER TOUT ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE\* LIÉ AUX SOINS À VOTRE ÉQUIPE SOIGNANTE OU LE DÉCLARER EN LIGNE**  
**<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>**

\* Événement ou effet inhabituel non souhaité, pouvant être lié à la manipulation ou la consommation d'un produit, d'une substance ou survenu lors d'un acte de soins et pouvant affecter la santé d'une personne.

# VOS DONNÉES MÉDICALES

## VOTRE BASE DE DONNÉES

Depuis 2020, Gustave Roussy est doté d'un entrepôt de données de santé qui permet l'intégration des données des patients provenant d'un très grand nombre de ses logiciels cliniques (ex : dossier de soin informatisé). Ainsi, les chercheurs de l'Institut vont pouvoir accélérer le recrutement de patients pour les essais cliniques, mieux visualiser leurs parcours, faciliter les programmes de recherche en disposant au sein d'une seule base de l'ensemble des données des patients tout en garantissant leur stricte confidentialité.

## PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Gustave Roussy collecte et traite vos données personnelles pour la gestion de votre dossier médical, la facturation et la recherche contre le cancer, les enquêtes de satisfaction et d'expérience. L'Institut prend des mesures pour garantir la sécurité et la confidentialité de vos informations. Vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contactez le délégué à la protection des données par courrier ou par email. En cas de litige, vous pouvez saisir la CNIL.

**+ D'INFOS** [gustaveroussy.fr/donnees-personnelles-patients](https://gustaveroussy.fr/donnees-personnelles-patients)

## DOSSIER MÉDICO-ADMINISTRATIF

Votre dossier à Gustave Roussy est informatisé pour optimiser la gestion des informations et garantir une prise en charge efficace. Il regroupe toutes vos données administratives et médicales. Le système informatique de l'Institut est hautement sécurisé et exclusivement accessible aux professionnels authentifiés, soumis au secret professionnel. Si vous souhaitez restreindre l'accès à votre dossier médical, adressez-vous au secrétariat de votre médecin référent.



## EN SAVOIR PLUS

### SANTÉ INFO DROITS

[france-assos-sante.fr](http://france-assos-sante.fr)

Santé Info Droits est une ligne d'informations juridiques et sociales.

### INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCa)

[e-cancer.fr](http://e-cancer.fr)

L'INCa est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État.

### QUALISCOPE

[has-sante.fr/qualiscope](http://has-sante.fr/qualiscope)

La Haute Autorité de Santé et le Ministère des Solidarités et de la Santé mettent à votre disposition les données sur la qualité et la sécurité des soins dans les établissements de santé.

## Télétransmission de votre dossier médical

Pour garantir la continuité des soins, votre dossier médical peut, avec votre accord, être transféré de manière sécurisée par voie informatique à une autre structure de soins (expertise, transfert, réunion pluridisciplinaire). Si vous ne souhaitez pas que votre dossier soit transmis, vous pouvez exprimer votre opposition.

## Accès au dossier médical

Conformément à la loi du 4 mars 2002, vous avez le droit d'accéder directement aux informations relatives à votre santé auprès des professionnels qui vous prennent en charge. Vous pouvez demander à vos médecins de vous communiquer les éléments de votre dossier médical. Si vous souhaitez obtenir une version papier de votre dossier, vous devez compléter et signer un formulaire de demande disponible à l'accueil, aux secrétariats ou sur le site de Gustave Roussy.

CONTACT [accesdossier@gustaveroussy.fr](mailto:accesdossier@gustaveroussy.fr)

+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/acces-au-dossier-medical](http://gustaveroussy.fr/acces-au-dossier-medical)

## BON A SAVOIR

Il est rappelé le caractère strictement personnel des informations de santé : aucune personne tiers (famille, entourage, employeur, banquier, assureur, etc.) n'a le droit de réclamer directement des informations aux professionnels de santé.

# EXPRESSION DE VOS CHOIX



## INFORMATION ET CONSENTEMENT

Vous avez le droit d'être informé sur votre santé pour participer aux choix thérapeutiques. Les soignants vous expliqueront les traitements, leurs utilités, les risques, les effets indésirables et les alternatives. Vous pouvez choisir de ne pas être informé en le signalant pour l'inscrire dans votre dossier. Votre consentement est requis à chaque étape et peut être retiré à tout moment. Pour certains actes, un consentement écrit pourra être demandé.



## MAJEURS PROTÉGÉS

En cas d'altération des facultés mentales ou physiques d'une personne de plus de 18 ans, des mesures de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) peuvent être appliquées. Seule la tutelle exige l'accord du tuteur pour les soins. Ce régime doit être signalé dès la prise en charge.

**+ D'INFOS**  
[gustaveroussy.fr/mineurs-majeurs-protectes](http://gustaveroussy.fr/mineurs-majeurs-protectes)

## REFUS DE SOINS

**Vous avez droit au respect de la liberté individuelle et pouvez refuser un traitement, une intervention ou des soins.**

En cas de sortie contre avis médical, le médecin vous informera des risques encourus en raison de votre état de santé. Vous devrez signer un document attestant de votre refus des soins proposés, qui sera joint à votre dossier médical. Malgré cette décision, les formalités administratives de sortie devront être respectées.

**+ D'INFOS** [gustaveroussy.fr/refus-soins](http://gustaveroussy.fr/refus-soins)

## DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 2 février 2016 permet à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées exprimant ses volontés sur la fin de vie (arrêt, refus ou limitation des traitements, sédation profonde). Ces directives, valables jusqu'à leur modification, prévalent sur l'avis des proches et s'imposent aux médecins si la personne ne peut exprimer sa volonté. Il est conseillé d'indiquer les coordonnées de la personne de confiance. Pour que vos directives anticipées soient connues du médecin ou de l'équipe qui vous prend en charge, il est important de les rendre accessibles. Si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagnés dans la rédaction de ces directives. Une brochure informative est à votre disposition à l'accueil, vous pouvez également retrouver ci-dessous l'arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle des directives anticipées.

**+ D'INFOS** [gustaveroussy.fr/directives-anticipees](http://gustaveroussy.fr/directives-anticipees)  
[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)  
[parlons-fin-de-vie.fr](http://parlons-fin-de-vie.fr)



## COMMISSION DES USAGERS

Cette commission veille au respect des droits des usagers et à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge. Elle facilite vos démarches et s'assure que vous puissiez exprimer vos réclamations. Elle prend connaissance des réclamations, éloges, propositions et résultats des enquêtes de satisfaction.

### LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers (RU) sont des membres d'associations agréées et nommées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ils sont le porte-parole de tous les usagers, veillent au respect et à la promotion des droits des usagers au sein de l'établissement de santé et peuvent vous accompagner dans vos démarches.

### CONTACT

[ru@gustaveroussy.fr](mailto:ru@gustaveroussy.fr)

### + D'INFOS

[gustaveroussy.fr/commission-des-usagers](http://gustaveroussy.fr/commission-des-usagers)

## ÉLOGES ET RÉCLAMATIONS

Les professionnels veillent à garantir des soins de qualité et sécurisés, et vos remarques, qu'elles soient positives ou négatives, contribuent à améliorer votre prise en charge. En cas d'observations sur vos soins, vos premiers interlocuteurs sont votre médecin référent, le chef de service, le cadre infirmier du service ou le coordonnateur de soins.

Vous pouvez adresser un courrier au directeur général, au médiateur de l'hôpital ou à un représentant des usagers par courrier à Gustave Roussy, 114 rue Édouard-Vaillant, 94805 Villejuif Cedex. En cas de difficulté, vous pouvez soumettre une réclamation à la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation.

 **CONTACT 01 42 11 48 99**

[ru@gustaveroussy.fr](mailto:ru@gustaveroussy.fr) [mediateur@gustaveroussy.fr](mailto:mediateur@gustaveroussy.fr)

## Votre avis et votre expérience comptent pour nous

Au terme de votre hospitalisation, de plus de 48 h ou en chirurgie ambulatoire, vous recevrez un mail de la Haute Autorité de Santé (HAS), vous invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction et d'expérience e-satis pour évaluer la qualité de votre prise en charge. Selon votre parcours, d'autres enquêtes de satisfaction et d'expérience pourront vous être adressées. Votre adresse mail enregistrée à l'admission sera utilisée pour vous permettre d'y participer. Si vous ne souhaitez pas recevoir les enquêtes de la direction qualité, écrivez par email.

 **CONTACT 01 42 11 52 33**

[donneespersonnelles@gustaveroussy.fr](mailto:donneespersonnelles@gustaveroussy.fr)

Des cahiers de suggestions sont disponibles à Villejuif (accueil central, plateau de consultations, HDJ, pharmacie...) et à Chevilly-Larue. Ils sont à votre disposition pour où y laisser, anonymement, un remerciement ou vos idées. Vos remarques sont étudiées par les représentants d'usagers et la direction qualité.

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique réunit des professionnels de santé, juristes, philosophes, patients, et représentants d'associations. Il travaille sur des questions liées aux principes de bioéthique pour améliorer les soins. Le comité organise également des conférences ouvertes aux professionnels, patients, et proches.

### + D'INFOS

[gustaveroussy.fr/comite-ethique](http://gustaveroussy.fr/comite-ethique)

## COMITÉ DE PATIENTS ET D'AIDANTS

Gustave Roussy dispose d'un comité de patients et d'aidants. Composé de bénévoles, il est partie prenante dans la co-conception de projets institutionnels dans le parcours de soin, la formation et la recherche. Le vécu et le savoir expérientiel de la maladie et du « vivre avec » apportent une vision qui contribue à enrichir ces projets.

**CONTACT** [partenariatpatient@gustaveroussy.fr](mailto:partenariatpatient@gustaveroussy.fr)



## COMITÉS PLURI-PROFESSIONNELS

Des comités pluri-professionnels sont destinés à développer l'organisation nécessaire pour optimiser et sécuriser votre prise en charge. Les membres du comité de patients et les représentants d'usagers de la commission des usagers sont présents dans chacune de ces instances :

- ➔ l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) et le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) ;
- ➔ le comité de lutte contre les addictions (CLAD) ;
- ➔ le comité de liaison alimentation-nutrition (CLAN) ;
- ➔ le comité de lutte contre la douleur (CLUD).

# PARTICIPEZ À LA RECHERCHE

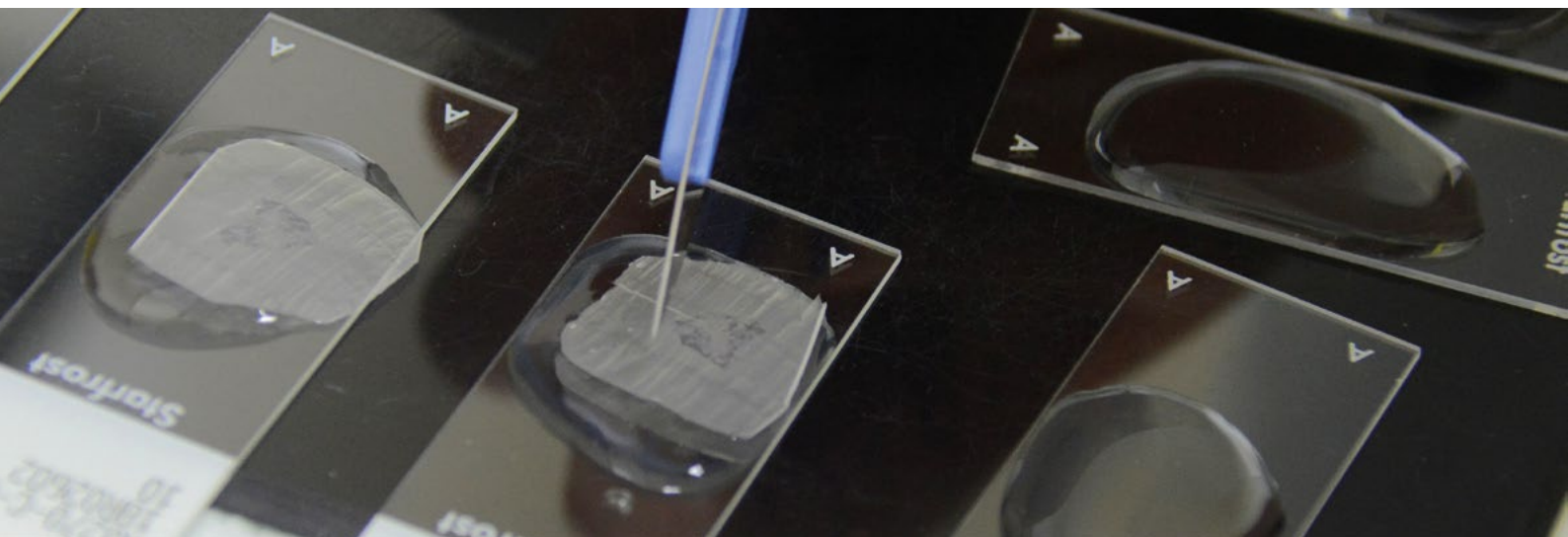
## DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tous les âges. Chacun est présumé donneur, sauf en cas de refus de son vivant. Pour refuser, inscrivez-vous sur le Registre national des refus : [registrenationaldesrefus.fr](http://registrenationaldesrefus.fr) ou en adressant une demande sur papier libre à l'agence de la biomédecine. Votre demande doit être datée, signée et accompagnée de la photocopie lisible d'une pièce nationale d'identité.

### Agence de la biomédecine

Registre national des refus  
1 avenue du Stade-de-France,  
93212 Saint-Denis – La Plaine cedex

+ D'INFOS [registrenationaldesrefus.fr](http://registrenationaldesrefus.fr)





## REGISTRE DES CANCERS

Les registres des cancers étudient la fréquence des cancers et surveillent l'impact de facteurs environnementaux. Gustave Roussy peut être amené à transmettre certaines données nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits sur l'utilisation de vos données personnelles en contactant le délégué à la protection des données.

### DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Direction de la transformation  
numérique et des systèmes  
d'information  
114 rue Édouard-Vaillant  
94805 Villejuif Cedex.

### CONTACT

**donneespersonnelles**  
**@gustaveroussy.fr**

## PARTICIPER À LA RECHERCHE

Votre médecin peut vous proposer de participer à une recherche biomédicale. Vous aurez un temps de réflexion pour décider et un refus n'affectera pas votre suivi. Si vous acceptez, vous signerez un consentement éclairé, après avoir reçu toutes les informations nécessaires. Vous pouvez mettre fin à votre participation à tout moment.

### Études diagnostiques et thérapeutiques

Pour faire progresser la recherche, des études diagnostiques et thérapeutiques sont menées par le service de biostatistique et d'épidémiologie de Gustave Roussy. Ces études évaluent les procédures diagnostiques et les effets des traitements, en recueillant des informations sur votre mode de vie, votre historique médical et votre prise en charge. Des données sensibles, comme votre ethnie ou votre vie sexuelle, peuvent être collectées, mais uniquement avec votre consentement. Sauf en cas de refus, vos informations médicales pourront être utilisées dans le respect des règles légales.

### ÉTUDES CLINIQUES

Pendant votre séjour à Gustave Roussy, votre médecin peut vous proposer de participer à une étude clinique pour évaluer de nouveaux traitements du cancer. Ces études, validées réglementairement, suivent des protocoles rigoureux et respectent les principes éthiques afin de garantir votre bien-être et de faire bénéficier d'autres patients à l'avenir.

**+** D'INFOS [gustaveroussy.fr/les-essais-cliniques](https://gustaveroussy.fr/les-essais-cliniques)





**À GUSTAVE ROUSSY,  
CHAQUE PATIENT  
EST ACTEUR  
DE SA PRISE  
EN CHARGE.**



**GUSTAVE /  
ROUSSY -**  
PARIS CANCER CAMPUS

# GUSTAVE ROUSSY, L'INSTITUT

04



# GUSTAVE ROUSSY, L'INSTITUT



Premier centre français et européen de lutte contre le cancer, Gustave Roussy allie innovation scientifique et technologie, traitement et soins de dernière génération pour vous offrir la meilleure prise en charge possible. Nos équipes, présentes à Villejuif et Chevilly-Larue, sont à vos côtés pour vous délivrer des soins toujours plus personnalisés, dans une relation empreinte d'écoute et d'attention. Leur mission : vous accompagner à chaque étape, en vous apportant soins, expertise et bienveillance. Quels que soient votre parcours et la durée de votre séjour, notre volonté est de mettre à votre disposition toute l'expertise nécessaire à la qualité de votre prise en charge.

## SOMMAIRE

Gustave Roussy, un héritage	03
Un site tourné vers l'avenir	04
Soutenir la recherche	06
Rester connecté	07

**GUSTAVE  
ROUSSY,  
UN HÉRITAGE**

## **CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER & PÔLE D'EXPERTISE GLOBALE**

Premier centre français et européen de lutte contre le cancer, Gustave Roussy est un établissement de soins, de recherche et d'enseignement dédié aux patients atteints de tous types de cancer, à tout âge. Spécialiste des cancers rares et des tumeurs complexes, il est un centre de recours pour de nombreuses pathologies. Avec 4 000 salariés répartis sur les sites de Villejuif et Chevilly-Larue, Gustave Roussy dispose d'équipements de pointe pour offrir une prise en charge personnalisée, alliant innovation et humanité, et prenant en compte la qualité de vie physique, psychologique et sociale de ses patients. L'Institut place l'innovation au cœur de ses objectifs et de son identité à travers une recherche de haut niveau.



Clérin-Morin © Yan Pei-Ming, ADAGP, Paris, 2024

**LE PROFESSEUR  
GUSTAVE ROUSSY  
(1874-1948)  
UN FONDATEUR  
NOVATEUR  
& VISIONNAIRE**

En 1921, le Pr Gustave Roussy crée la première consultation dédiée aux malades du cancer, avec la volonté d'associer soins, recherche et enseignement. En 1926, il fonde l'Institut du cancer à Villejuif. Il est à l'origine des concepts de « discipline transversale » et de « prise en charge globale multidisciplinaire ». Pionnier de la recherche translationnelle, reliant la recherche fondamentale et clinique, l'Institut a également contribué à la création des centres de lutte contre le cancer (CLCC).



En juin 2024, à l'occasion des 90 ans de la création de l'Institut du Cancer par le Pr Roussy et des 150 ans de la naissance de ce dernier, le peintre franco-chinois Yan Pei-Ming, de renommée internationale, a peint un portrait du Pr Gustave Roussy, mesurant 2,80 mètres sur 2,40 mètres. Ce portrait a été offert à l'Institut et est désormais exposé dans le hall, accueillant patients, proches, visiteurs et personnel.



**UN SITE  
TOURNÉ  
VERS  
L'AVENIR**

## **GUSTAVE ROUSSY, UN SITE EN COURS D'ÉVOLUTION**

Au pied de l'Institut se construit l'une des plus importantes connexions du réseau Grand Paris Express. La station « Villejuif-Institut-Gustave-Roussy », inaugurée en janvier 2025, marque le prolongement de la ligne 14 et offre un accès direct et rapide à la capitale. L'interconnexion avec la ligne 15, prévue en 2027, renforcera encore l'accessibilité et fera de cette station un véritable nœud stratégique du réseau Grand Paris Express.

**+ D'INFOS [societedugrandparis.fr](https://societedugrandparis.fr)**

## LE PLUS GRAND CANCER CAMPUS EUROPÉEN

Cancer Campus - Grand Paris, créé par Gustave Roussy et ses partenaires du Val-de-Marne, développe un biocluster de niveau mondial dédié à l'innovation en oncologie, dont l'objectif est de rassembler, sur un même site autour de Gustave Roussy, un ensemble de laboratoires de recherche et de formation de haut niveau, d'entreprises inno-

vantes ainsi qu'un pôle citoyen. Proche de l'Institut, « Villejuif BioPark » accueille des start-ups en biotechnologie, high-tech et radiologie. Un nouveau quartier urbain, avec logements, résidences étudiantes, équipements publics et infrastructures, émergera dans les prochaines années.



Gustave Roussy est membre d'Unicancer, fédération nationale dédiée à la lutte contre le cancer qui réunit les 18 centres de lutte contre le cancer (CLCC) de France. Unicancer porte un modèle unique de prise en charge des patients fondé sur la pluridisciplinarité, l'individualisation des traitements et le *continuum* recherche-soins.



+ D'INFOS [unicancer.fr](https://unicancer.fr)



## SOUTENIR LA RECHERCHE

# DONS ET LEGS

Les dons et legs sont essentiels pour intensifier la recherche sur tous les cancers, soutenir le développement de nouvelles thérapies et encourager l'innovation au bénéfice des patients. Ils améliorent concrètement la qualité de vie des patients, en finançant des équipements de pointe, des programmes d'accompagnement et des essais cliniques novateurs. Sans l'engagement et la générosité des donateurs de Gustave Roussy, nous ne pourrions pas mener autant de projets innovants. Chaque contribution participe directement à faire progresser la lutte contre le cancer.

- ➔ Faire un don en ligne ou par SMS : [gustaveroussy.fr/donner](https://gustaveroussy.fr/donner)  
ou envoyez un SMS au : **92 250 en tapant DON**  
(pour faire un don de 10 € prélevé sur votre facture mobile)
- ➔ Faire un don régulier ou parrainer une équipe de recherches dans la durée.
- Organiser une collecte de dons :  
➔ [gustaveroussy.fr/collecter-pour-gustave-roussy](https://gustaveroussy.fr/collecter-pour-gustave-roussy)
- ➔ courir solidaire via un dossard Gustave Roussy :  
[gustaveroussy.fr/courir-pour-gustave-roussy](https://gustaveroussy.fr/courir-pour-gustave-roussy)
- ➔ Transmettre votre patrimoine via un legs, une donation :  
[gustaveroussy.fr/patrimoine-legs](https://gustaveroussy.fr/patrimoine-legs)
- ➔ Mobiliser votre entreprise et vos collaborateurs ou une assurance-vie :  
[gustaveroussy.fr/mecenat](https://gustaveroussy.fr/mecenat)

Faire un don



Relations donateurs - Hall d'accueil de Gustave Roussy : **01 42 11 62 00**

*Au bureau des relations donateurs, les ventes des articles contribuent aussi à la lutte contre le cancer et à faire avancer la recherche.*



Pour être informé régulièrement des actualités de Gustave Roussy, des avancées de la recherche, des innovations de prises en charge, consultez le site internet [gustaveroussy.fr](https://gustaveroussy.fr) ou inscrivez-vous à la newsletter *Gustave*. L'Institut dispose également d'une page Facebook et de comptes X, Bluesky et Instagram, ainsi que d'une chaîne vidéo sur YouTube.



+ D'INFOS [gustaveroussy.fr/newsletter-gustave-roussy](https://gustaveroussy.fr/newsletter-gustave-roussy)

**GUSTAVE ROUSSY DISPOSE  
D'ÉQUIPEMENTS DE POINTE  
POUR UNE PRISE EN CHARGE  
PERSONNALISÉE,  
ALLIANT INNOVATION  
ET HUMANITÉ.**

